

Cabinet de l'Opposition officielle

85, rue Notre-Dame Est, bureau 2100
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Mercredi, le 10 mars 2021

Commission de l'aménagement du territoire

Assemblée nationale du Québec

M. Marc-Olivier Bédard

Édifice Pamphile-Le May

1035, rue des Parlementaires

3e étage

Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopieur : 418 643-0248

cat@assnat.qc.ca

Objet : Commentaires Projet de loi 85 - Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

À l'intention des membres de la Commission sur l'aménagement du territoire,

Cette année 2021 que nous espérons être la dernière sous le signe du COVID-19 sera celle des élections municipales. Pour les élus d'Ensemble Montréal, l'Opposition officielle à la Ville de Montréal, la question du taux de participation lors de ces élections est primordiale. C'est pourquoi notre formation politique a proposé une motion, adoptée à l'unanimité en octobre 2020 par le conseil municipal, afin d'augmenter la participation électorale à Montréal dans un contexte de pandémie (voir l'annexe de la présente lettre). Cette motion avait pour but d'engager la Ville de Montréal à poursuivre ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées.

Nous avons lu avec grand intérêt le projet de loi 85 que le gouvernement provincial propose. Nous constatons plusieurs mesures prises pour s'assurer d'une participation de nos concitoyens : l'augmentation du temps de campagne et l'augmentation du nombre de journées de vote semblent à propos. **Cependant, puisque nous sommes toujours dans une période de crise sanitaire, nous sommes d'avis que le vote par correspondance doit être davantage élargi que ce qui est proposé dans le projet de loi 85.** Le Québec devrait emboîter le pas aux États-Unis dans le contexte de cette pandémie et permettre un vote par correspondance accessible à tous et toutes, certains États et comtés allant même jusqu'à inciter les électeurs à favoriser ce mode de votation afin d'éviter de créer des files d'attente

interminables qui pourraient rebuter certains électeurs. Rappelons d'ailleurs qu'aux États-Unis, 82 millions d'électeurs ont demandé à avoir recours au vote par correspondance en 2020 par rapport à 33 millions en 2016. **La pandémie semble être le facteur déterminant pour le choix de ce vote. Se priver du vote par correspondance élargi, c'est se priver du vote des personnes plus fragiles, plus soucieuses de leur santé, des personnes hésitantes à voter et qui pourraient être rebutées par le danger de transmission du virus.**

En admettant la difficulté potentielle de mettre en place un vote par correspondance pour tous les électeurs, **les élus d'Ensemble Montréal suggèrent minimalement au gouvernement de permettre ce mode de scrutin pour l'ensemble des Montréalaises et Montréalais âgés de 65 ans et plus, et ce, malgré la vaccination de cette tranche de population.** Les personnes de 65 ans et plus représentent 23 % de la population de la Ville de Montréal. Bien que l'article 3 du présent projet de loi permet au directeur général des élections de faciliter, par dispositions réglementaires, le vote par correspondance sous certaines conditions, comme résider dans une résidence pour personnes âgées, CHSLD ou être en période de confinement, il appert que le taux de participation des citoyens de 65 ans et plus pourrait être fortement affecté le 7 novembre prochain par l'obligation du vote en présentiel. Dans ces conditions, malgré toutes les précautions sanitaires qui seront mises en place par les autorités compétentes lors du déroulement des élections municipales, notre formation politique est d'avis que les citoyens montréalais de 65 ans et plus pourraient être réticents à exercer leur droit de vote. Le vote par correspondance pour cette tranche de population nous apparaît donc la solution appropriée pour faire face aux défis du taux de participation des électeurs de 65 ans et plus. **Finalement, nous sommes d'avis que le gouvernement devrait être conséquent avec les directives qu'il impose aux personnes 65 ans et plus. En effet, il ne nous paraît pas logique de demander à la fois aux personnes âgées de rester chez eux sous le prétexte de leur vulnérabilité et en même temps de leur demander de se déplacer pour exercer leur droit de vote, l'acte démocratique le plus fondamental de notre société.**

Au nom du caucus d'Ensemble Montréal, nous espérons que les commentaires ci-haut mentionnés permettront aux commissaires de formuler des recommandations constructives qui favoriseront un haut taux de participation des électeurs municipaux le 7 novembre prochain.

Je demeure à votre entière disponibilité pour vos questions ou commentaires.

Veuillez agréer mes salutations les plus distinguées.

Cordialement



Lionel Perez

Chef d'Ensemble Montréal

Opposition officielle à la Ville de Montréal

ANNEXE

Un débat s'engage sur la motion de sous-amendement des conseillers Salem et Perri.

À 13 h 35, la présidente du conseil acquiesce à la suggestion du leader de la majorité, M. François Limoges, et propose aux membres de suspendre l'étude de l'article 65.02, le temps de permettre au conseiller Caldwell de prendre connaissance du sous-amendement des conseillers Salem et Perri, et de poursuivre avec l'étude de l'article 65.03 pour ne pas retarder les travaux.

La proposition est agréée.

CM20 1054

Motion de l'opposition officielle pour augmenter la participation électorale à Montréal dans un contexte de pandémie

Avant présentation, le conseiller Alan DeSousa dépose une nouvelle version de la motion 65.03 travaillée en collaboration avec la conseillère Émilie Thuillier, responsable du dossier de la démocratie pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID seront encore bien présentes, ce qui peut réduire l'envie des citoyens de Montréal d'aller voter, notamment les plus vulnérables;

Attendu que le vote par correspondance est un outil utilisé à travers le monde dans plusieurs démocraties;

Attendu que la loi ne permet le vote par correspondance que pour les propriétaires d'un actif immobilier dans une municipalité lorsqu'ils ne résident pas dans cette municipalité, alors que les résidents de cette même municipalité n'y ont pas droit;

Attendu que la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

Attendu que sans vote par correspondance, on pourrait s'attendre à une réduction importante du taux de participation aux prochaines élections municipales;

Attendu que d'autres mesures sont nécessaires pour rendre le vote plus sécuritaire, notamment l'étalement du vote sur plusieurs journées;

Attendu que la Commission de la présidence du conseil a recommandé dans son rapport adopté le 24 août 2020 de « poursuivre la réflexion avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin d'identifier et mettre en oeuvre des alternatives au vote traditionnel dans un contexte de distanciation, mais également dans la perspective d'ouvrir davantage les modes de participation pour rejoindre le plus grand nombre »;

Attendu que le rapport de la Commission ainsi que des études sur cette même question aux États-Unis montrent que les cas de fraude pour ce mode de votation sont très limités;

Attendu que devant l'ampleur des défis de logistique et de planification liés au vote par correspondance, il importe qu'Élection Montréal se prépare dès maintenant;

Attendu que le gouvernement du Québec propose déjà dans son projet de loi 49 la possibilité de créer des zones dans les municipalités permettant le vote par correspondance;

Attendu que l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

Attendu que depuis juin, la Ville de Montréal, représentée par le Service du greffe, participe à un comité de réflexion sur les adaptations des élections municipales en contexte d'urgence sanitaire mis sur pied par Élections Québec auquel participe également le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et plusieurs autres municipalités du Québec de taille variable;

Attendu que la Commission de la présidence a déposé le 24 août 2020 un rapport sur le vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez
M. Marvin Rotrand
M. Dominic Perri
Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;
- 2 - donne le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Alan DeSousa pour la présentation de la motion.

Le conseiller DeSousa prend la parole et remercie la conseillère Émilie Thuillier de même que le conseiller Marvin Rotrand de leur collaboration pour cette nouvelle version. Puis, il présente la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa et cède la parole au conseiller Rotrand.

À son tour, le conseiller Rotrand remercie le conseiller DeSousa d'avoir soumis cette motion aux membres du conseil, et exprime son accord aux ajouts et retraites de cette nouvelle version.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

La conseillère Thuillier présente les modifications de l'Administration à la motion initiale et en explique les raisons.

La présidente remercie la conseillère Thuillier et cède la parole au conseiller Dominic Perri.

Le conseiller Perri demande à être appuyeur à cette motion qu'il considère de première importance dans le contexte actuel.

La présidente du conseil remercie le conseiller Perri et cède la parole au conseiller DeSousa afin qu'il exerce son droit de réplique.

En droit de réplique, le conseiller DeSousa remercie à nouveau tous les membres du conseil de leur appui en insistant sur l'urgence de la situation compte tenu des nombreux aspects logistiques liés à une métropole de la taille de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CM20 1055 – Article 65.02 (SUITE)

Motion de l'opposition officielle pour que Montréal rende disponible plus d'espaces de stationnement de jour et de nuit lors des opérations de chargement de la neige

À 14 h 05, le conseil reprend l'étude de l'article 65.02.

Le débat se poursuit sur la motion de sous-amendement des conseillers Salem et Perri.
